



Via Garona



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 04' 12" E
Latitude : 43° 12' 05" N

	Tronçon fermé
	itineraire Via Garona modifié

Arrondissement de Muret

MAIRIE DE PALAMINY**31220****ARRETE****REGLEMENTANT L'ACCES DE LA PROMENADE BORD DE GARONNE A L'ESPLANADE****N° 2018-07**

Le Maire de la Commune de Palaminy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2-1 et L 2213-24,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment les articles L.511.1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Considérant que des mouvements de terrain sont apparues le long de la promenade du bord de Garonne au niveau de l'Esplanade, il y a lieu d'en interdire l'accès par mesure de sécurité ;

A R R Ê T E

Article 1er : La circulation des piétons, des cyclistes, des véhicules à moteur à deux roues ou plus est interdite le long de la promenade de l'Esplanade à compter du 04 juin 2018 pour une durée indéterminée.

Article 2 : La commune dégage toute responsabilité en cas de non-respect de l'arrêté.

Article 3 : Des panneaux réglementaires signalant cette interdiction seront installés par les soins des services municipaux.

Article 4 : Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cazères est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie lui sera adressée.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les textes en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis :

- Sous-Préfecture de Muret,
- Communauté de Communes Cœur de Garonne
- Conseil Départemental pour Via Garona

Le Maire



04 JUN 2018

COURRIER ARRIVEE

08 JUN 2018

Direction de la Transition Ecologique

Christian SENSEBÉ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7